



**onisep**

 **onisep.fr**

toute l'info sur  
les métiers et  
les formations

**La découverte  
professionnelle  
en 3<sup>e</sup>**

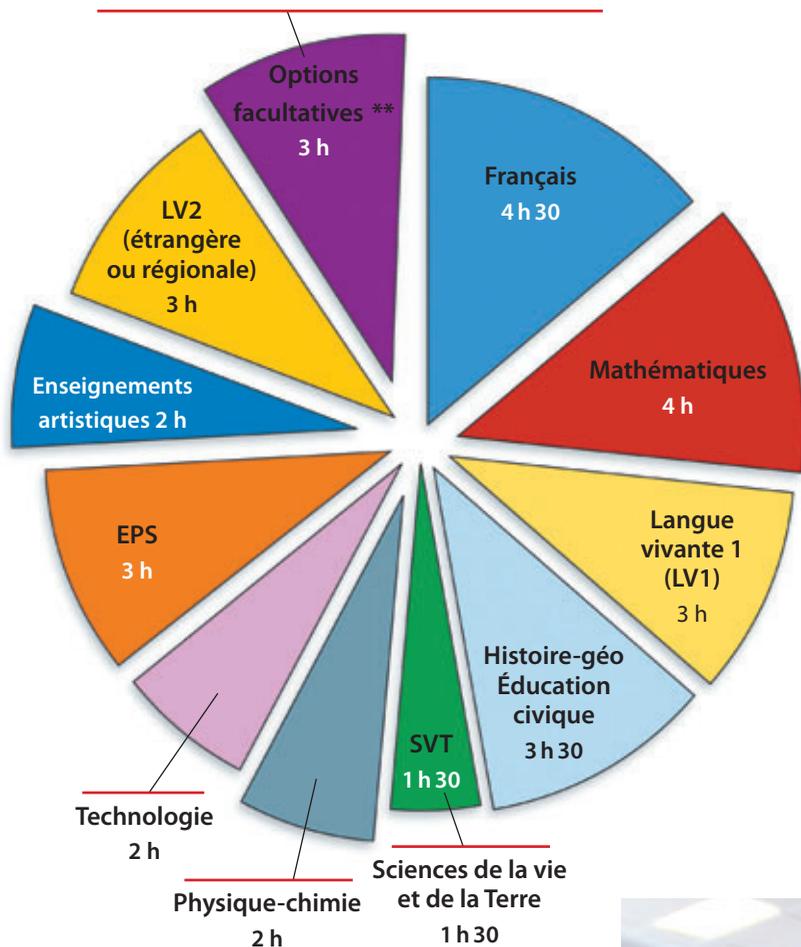


**DOCUMENT 4<sup>e</sup>  
POUR LA RENTRÉE  
2009**

# La découverte professionnelle en 3<sup>e</sup>

La découverte professionnelle de 3 heures (DP3) est une option facultative proposée à tout élève de 3<sup>e</sup>. Elle l'ouvre sur le monde des métiers et des formations, tout en élargissant sa culture générale. Elle lui donne des connaissances qui lui permettront de faire des choix éclairés au moment de construire son parcours de formation.

- Langue vivante (étrangère ou régionale)\*
- Langue ancienne : latin, grec
- Découverte professionnelle



## Objectifs

- Découvrir les métiers, le quotidien d'un pilote, d'un pâtissier, d'un webmestre, d'un infirmier...
- Découvrir les milieux professionnels, comprendre comment s'organise le travail dans une entreprise, grande ou petite, dans une administration, dans un laboratoire de recherche...
- Découvrir les formations, connaître les principaux diplômes (CAP, bac, BTS, licence, diplôme d'ingénieur...), savoir comment et où les préparer (formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, formation continue...), où se renseigner (CIO, Onisep...).

\* LV régionale quand la LV2 étrangère est comprise parmi les enseignements obligatoires ou inversement.

\*\* Dans la mesure des possibilités, certains élèves peuvent suivre plusieurs options facultatives à la fois.





### 📌 Activités

- **Recherche et analyse** de documents, exposés et dossiers de synthèse à partir des informations collectées.
- **Interviews** de professionnels qui expliquent leur métier, ou d'élèves et d'étudiants qui commentent leur parcours...
- **Visites, séquences d'observation ou stages** dans les entreprises, les administrations (publiques, hospitalières...), les ateliers, les laboratoires, réalisation de reportages sur les métiers...

Une question sur les métiers ou les formations ?  
Des réponses sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

### 📌 Où et pour qui ?

- Proposée le plus souvent au collège, cette option facultative est accessible sur demande de l'élève et de sa famille. L'élève qui choisit cette option continue à suivre les enseignements de la classe de 3<sup>e</sup>.
- Cette option accueille des élèves venant de plusieurs classes. Elle est proposée au même titre que les autres options facultatives.

### 📌 Comment ?

- L'**enseignement** est assuré par une équipe pluridisciplinaire (professeurs, documentaliste, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation-psychologue...).
- Elle donne lieu à une **évaluation** qui est prise en compte dans le diplôme national du brevet, comme pour toute option facultative.



## 📌 INFO +

### Le module de découverte professionnelle de 6 heures (ou DP6)

**Ce module permet aux élèves qui envisagent une formation professionnelle après la classe de 3<sup>e</sup> de tester leurs centres d'intérêt. Il donne lieu à une évaluation dont les résultats sont pris en compte dans le diplôme national du brevet.**

#### • Objectifs :

- faire découvrir les métiers (à travers des activités pratiques, par exemple), les milieux professionnels, les lieux et les modalités de formation ;
- permettre à l'élève de **construire un projet personnel** à partir de ses points forts et de ses goûts, et de renforcer ainsi son envie d'apprendre.

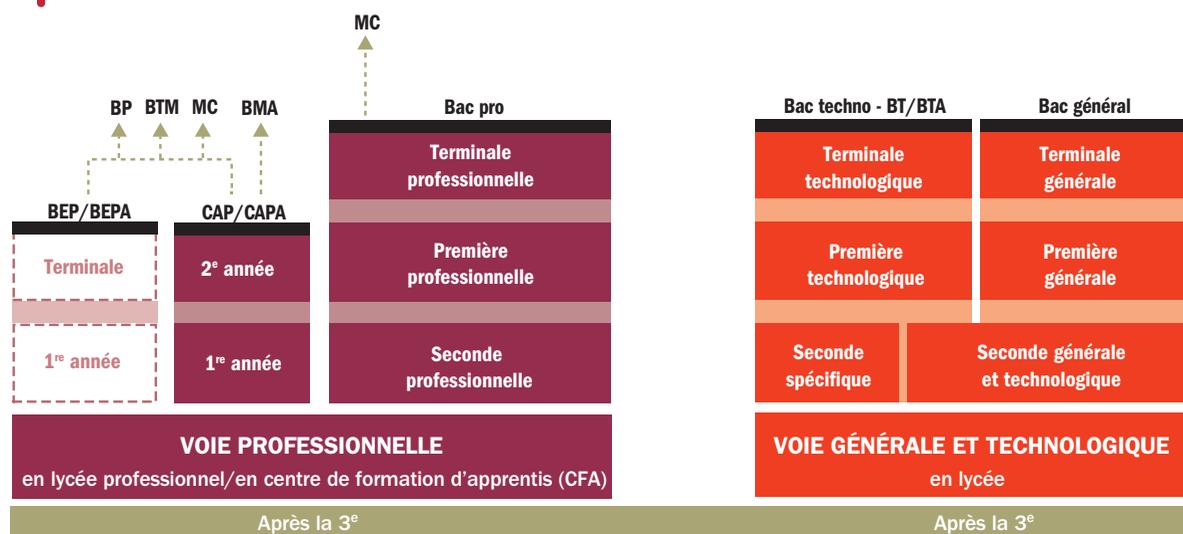
#### • Où et comment ?

Ce module se déroule le **plus souvent en lycée professionnel**. Il est accessible sur demande de l'élève et de sa famille. L'élève qui choisit ce module continue néanmoins à suivre les enseignements de la classe de 3<sup>e</sup>, à l'exception de la langue vivante 2 dont il est dispensé.

#### • Activités :

- participation à la production d'un objet, d'un ouvrage ou d'un service ;
- construction de dossiers de synthèse et présentation de réalisations sous forme d'exposés ;
- stages ou visites en lycées professionnels, en sections technologiques ou en centres de formation d'apprentis (CFA) et en entreprises ; interviews d'élèves et de professionnels.

# Les principales formations après la 3<sup>e</sup>



## • Bac professionnel

C'est un diplôme national qui prépare à l'entrée dans la vie active ou à la poursuite d'études : brevet de technicien supérieur, brevet de technicien supérieur agricole (BTS/BTSA)...

## • BEP/BEPA : brevet d'études professionnelles/brevet d'études professionnelles agricoles

C'est un diplôme national qui peut s'obtenir en cours de formation du bac pro. Certains BEP/BEPA sont maintenus en tant que cursus de formation en 2009, en attendant la création ou la rénovation des spécialités correspondantes de bacs pro.

## • CAP/CAPA : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

C'est un diplôme national qui permet d'accéder rapidement à la vie active ou de rejoindre le parcours de bac pro.

- **MC** : mention complémentaire
  - **BP** : brevet professionnel
  - **BMA** : brevet des métiers d'art
  - **BTM** : brevet technique des métiers
- Ces diplômes nationaux permettent de se spécialiser après un CAP ou un bac pro (ou un BEP).

## • Bac général

C'est un diplôme national organisé en séries : L, ES, S. Son obtention permet d'envisager des poursuites d'études supérieures longues (université, classes prépa, écoles d'ingénieurs...).

## • Bac technologique

C'est un diplôme national organisé en séries : STI, STG, STL, ST2S, STAV, hôtellerie, techniques de la musique et de la danse. Il prépare davantage à la poursuite d'études : BTS/BTSA, diplôme universitaire de technologie (DUT), licences professionnelles... qu'à l'emploi immédiat.

## • BT/BTA : brevet de technicien/brevet de technicien agricole

C'est un diplôme national, spécialisé dans un domaine professionnel précis, qui se prépare à partir d'une 2<sup>de</sup> générale et technologique ou d'une 2<sup>de</sup> spécifique, selon les cas.

## Pour vous aider à connaître les métiers et à construire votre projet :

- faites le point avec votre professeur principal ;
- rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue, soit au centre d'information et d'orientation (CIO), soit lors de sa permanence au collège ;
- consultez les publications de l'Onisep (fiches métiers, *Dico des métiers*...) qui sont à votre disposition au centre de documentation et d'information (CDI) de votre collège et au CIO ;
- consultez le site de l'Onisep : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

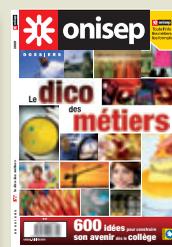
## Découvrez les publications de l'Onisep et rendez-vous sur [onisep.fr/lalibrairie](http://onisep.fr/lalibrairie)



Collection "Fiches métiers"



Collection "Parcours"



Collection "Dossiers"